

Bonjour,

A l'aube de cette nouvelle année, soyez assurés de notre engagement et que nous maintiendrons notre effort à faire le maximum pour défendre vos intérêts en tant que citoyens et pour que la Commune soit à votre écoute.

Vous trouverez nos commentaires sur le conseil municipal du 24 Novembre dont vous pouvez lire la copie en pages jointes, le résumé d'une réunion que Mme Poitou et M Gauchet ont eu avec le président de PUMA ainsi que des précisions sur le Plan d'occupation des sols – dont les règlements et les directives sont généralement expliqués d'une manière extrêmement floue-.

Nous vous rappelons que vous pouvez nous retrouver sur notre site www.pers-en-gatinais.com

Nous vous souhaitons une bonne lecture.

COMMENTAIRES

M. le Maire a lu la lettre de M.Proust du 5 MAI 2008, qu'il avait dit ne pas avoir reçue. (Voir délibéré du 15/09/08) et apporté des commentaires peu obligeants que nous ne voyons pas apparaître dans la délibération.

Nous avons décidé de ne pas les rapporter afin que l'on ne puisse nous accuser d'esprit de division. Mais cela nous gêne cependant car nous avons le sentiment de ne pas nous exprimer en toute liberté.

Il aurait été préférable que le compte-rendu officiel en fasse état en toute objectivité et impartialité, ou que M le Maire s'en soit abstenu dans la mesure où ses mots auraient dépassé sa pensée.

Une question avait été posée par Mme Poitou sur la composition de la Commission des Impôts dans laquelle toutes les taxes doivent être représentées. Il nous avait semblé qu'il manquait un représentant de la « Taxe Professionnelle »

M. le Maire nous a répondu qu'elle était représentée. Nous demanderons que soit mis à l'ordre du jour du prochain conseil la liste des artisans et commerçants assujettis à cette taxe, et les recettes globales qu'elle représente.

D'autre part, nous pouvons constater qu'**aucune information n'est communiquée au Conseil Municipal** quant aux Permis de Construire délivrés ou autorisations de lots à bâtir.

(Exemple à Lamerville, 2 lots à bâtir Chemin des sablons, en face de chez M. Hérard) par décret du 10 Novembre 2008 !!!

Comment M.le Maire prend-il ce genre de décisions, puisque même le conseil municipal n'en est pas informé. Cela met réellement en cause le sens que donne M le Maire à la notion de **démocratie**: Sans doute "le fait du prince".

PUMA

M Borgo, président de PUMA a apostrophé M Gauchet en lui disant mot pour mot: « Faut qu'on s'explique ».

Nous avons trouvé cette proposition d'ouverture intéressante (dans le fond), ce qui nous a permis de nous rencontrer dans la salle des Associations.

L'entrée en matière fut difficile, Madame Borgo nous accusant d'avoir diffusé des attaques contre leur Association et de diviser le village.

Nous leur avons fait constater que les manifestations sportives de PUMA investissaient les

infrastructures de la municipalité, ce qui représente un coût de fonctionnement pour la commune non négligeable, sans aucune contrepartie. Mme Borgo nous a fait remarquer au contraire que PUMA entretenait et déboisait à ses frais le terrain de 3 ha mis à sa disposition par la commune.

Un bail aurait d'ailleurs été signé entre le Maire de l'époque M Colé et PUMA. Nous l'avons réclamé et il devrait être à notre disposition. (Espérons que nous pourrons l'avoir plus vite que le bilan annuel des comptes qui doit nous être présenté puisque la commune subventionne cette association).

Entretenir un terrain mis à sa propre disposition est la moindre chose et n'apporte rien à la commune. De plus puisqu'il y a un bail, ce terrain n'est plus tout à fait public.

Par contrepartie, nous pensions plutôt à la participation active du comité des fêtes lors de ces animations afin que les habitants de Pers en retirent légitimement quelque avantage.

Néanmoins, nous avons une championne de France en la personne d'Aurélie Borgo et nous la félicitons vivement. N'ont profité de cet événement que des initiés repartis le soir même aux quatre coins de la France. Il est extrêmement regrettable que cela n'ait pas pu donner l'occasion d'une fête exceptionnelle organisée par la commune, dont nous aurions pu tirer une légitime fierté.

P.L.U.

Vous trouverez en pages annexes une explication sur le P.L.U. (Plan local d'urbanisme) et des éclaircissements sur les significations de tous ses sigles.

M. Gauchet a condensé d'une manière extrêmement concise tous les informations concernant ces dispositions. Aussi nous vous invitons à conserver ce document qui devrait pouvoir vous être très utile.

COMITE DES FETES.

M Gauchet a été élu président du comité des fêtes. Le nouveau bureau a été constitué. Une rubrique **Internet dédiée** va être créée sur laquelle vous retrouverez sa constitution, toutes les animations qui y sont prévues. Des propositions vous y seront faites et vous aurez aussi la possibilité d'en proposer d'autres afin de réussir la cohésion de la petite communauté que forme les habitants de Pers.

Nous allons revenir très prochainement vers vous à ce sujet.

Avec nos salutations les plus amicales.

Rolande POITOU Henri GAUCHET

Nous vous informons que la prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le jeudi 19 Février 2009 à 20h30.

L'ordre du jour est le suivant:

- Approbation du procès-verbal de la séance du 17 Novembre 2008.
- Vote des subventions.
- Vote du programme de voirie 2009.
- Acquisition de matériel: (Ordinateur, photocopieuse, vitrine d'affichage extérieur).
- Acquisition de jeux de plein-air.
- Travaux de bouclage.
- Questions diverses:(PNR-Parc naturel régional du Bocage Gâtinais, proposition d'achat de terrain.)

Ces réunions sont publiques, nous souhaitons vraiment que vous veniez nombreux nous épauler par votre présence. Même si l'heure imposée par M le Maire ne facilite pas votre mobilisation.